

# LE BARLATÊ DES MORTEYS

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	<b>Le barlatê des Morteys</b>
En bref	Cheminer avec Inschi et Bisquine, les mulets de <i>Transtrad</i> afin d'assurer le barlatage des fromages du chalet des Morteys.
Descriptif de l'activité	Perché à 1888 m d'altitude, sans accès aux véhicules, le chalet d'alpage des Morteys est le plus haut du canton de Fribourg où l'on fabrique encore du fromage. L'association <i>Transtrad</i> basée à Charmey, assure aujourd'hui encore le transport à dos de mulet des fromages qui y sont produits. Cheminer avec Inschi et Bisquine, les braves mulets rompus au barlatage, pour vivre une aventure hors du commun.
Dates	<b>Samedi 8 août 2026</b>
Horaire	7h15 - 16h00
Lieux du rendez-vous	Parking des télécabines de Charmey
Lieux de l'activité	Randonnée entre les chalets du Sori et des Morteys
Programme indicatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendez-vous à 7h15 au parking des télécabines de Charmey</li> <li>- Covoiturage jusqu'au Sori</li> <li>- Préparation des mulets</li> <li>- Départ de la randonnée avec conduite des mulets</li> <li>- Présentation du travail de l'armailli</li> <li>- Pique-nique</li> <li>- Chargement des meules et descente jusqu'au Sori</li> <li>- Visite des caves à fromage de la Tzintre</li> </ul>
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Chaussures de randonnée montantes (pas de baskets)</b></li> <li>- <b>Pique-nique et boisson</b></li> <li>- Bâtons (évent. télescopiques)</li> <li>- Pantalon de randonnée ou/et short</li> <li>- T-shirt ou chemise synthétique (+ t-shirt sec de rechange)</li> <li>- Pull polaire</li> <li>- Veste type kway</li> <li>- Casquette ou chapeau</li> <li>- Lunettes de soleil</li> <li>- Crème solaire</li> <li>- Thermos ou gourde</li> <li>- Couteau suisse</li> <li>- Barres de céréales ou fruits secs</li> <li>- Petite trousse de secours</li> <li>- Jumelles</li> </ul>
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Dès 10 ans

<b>Nombres</b> (min. – max.)	Minimum 6 adultes – maximum 8 personnes
<b>Niveau</b>	Marche sur un itinéraire de montagne nécessitant une bonne condition physique de 10 km, dénivellation positive de 580 m, 3h30 de marche effective (sans compter l'influence des mulets).
<b>Accessibilité universelle</b>	L'offre n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap
<b>Option</b>	Nuit en hôtel*** à Charmey
<b>Autres informations</b>	<b>Les chiens ne sont pas admis</b>

## TRANSPORTS ET ACCÈS

<b>Accès voiture et transports publics</b>	Parking des télécabines de Charmey. Arrêt de bus <i>Charmey, village</i> à 5 min à pied. Parking à proximité.	
<b>Horaires des transports publics</b>	<b>Aller</b>	
	Bulle – Charmey, village	06h47 – 07h09
	<b>Retour</b>	
	Charmey, village – Bulle	16h44 – 17h13
	<b>Attention</b> : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur <a href="http://www.cff.ch">www.cff.ch</a>	
<b>Covoiturage</b>	Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription Contact : <a href="mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch">inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch</a> – 026 924 23 33	

## TARIFS

<b>Tarif de base</b>	Dès 10 ans : CHF 60.00
<b>Nuit à l'hôtel</b>	Nuit en hôtel*** à Charmey, prix sur demande.
<b>Pique-nique</b>	En option : CHF 15.00
	Un pique-nique composé de produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i> peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion. <ul style="list-style-type: none"> <li>- 80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, une carotte suisse de préférence bio, deux ballons de pain, un fruit suisse de préférence bio et une douceur régionale.</li> </ul> <p>*produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i></p>

## CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription	<p>Inscription obligatoire : <a href="mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch">inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch</a> +41 (0)26 924 23 33</p> <p><b>Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi</b></p>
Confirmation	<p>La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.</p>
Paiement	<p>Le paiement se fait sur facture. Le délai de paiement est de 30 jours dès la réception de la facture. Aucun paiement n'est accepté sur place.</p>
Annulation	<p>En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.</p> <p>En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.</p> <p>Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès la confirmation de la réservation, elles sont réputées connues et acceptées.</p> <p>Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc : <a href="http://www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente">www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente</a></p> 
Assurances	<p>Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.</p>